

# EXAMEN THÉMATIQUE DE L'OCDE D'INFORMATION, DE CONSEIL ET D'ORIENTATION



**LUXEMBOURG**

**EXAMEN PAR PAYS**

Juin 2003

*Luxembourg has granted the OECD permission to include this document on the OECD Internet Home Page. The views expressed in the document are those of the author(s) and not necessarily those of Luxembourg, the OECD or its Member countries.*

*The copyright conditions governing access to information on the OECD Home Page are provided at:  
<http://www.oecd.org/oecd/pages/home/displaygeneral/0,3380,EN-document-592-17-no-21-17182-592-no-no,FF.html>*

## 1. INTRODUCTION

1. La visite au Luxembourg, effectuée dans le cadre de l'Examen thématique de l'OCDE des politiques nationales d'information et d'orientation professionnelles, a eu lieu du 23 au 28 juin 2002<sup>1</sup>. Le programme intéressant et varié de cette visite comportait des rencontres avec les ministres et de hauts fonctionnaires des ministères de l'Emploi et du Travail et de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, avec les principaux organismes chargés de l'orientation, avec le personnel de plusieurs lycées, avec des représentants des partenaires sociaux, avec l'un des deux centres de formation continue et avec des représentants d'organisations non gouvernementales. Avant cette visite, le Luxembourg avait rempli un questionnaire sur les politiques suivies en matière d'information et d'orientation. Celui-ci s'est avéré très utile pour fournir à la mission les informations de base essentielles.

2. Cette note donne une brève description de l'économie, du marché du travail et du système éducatif au Luxembourg et présente ensuite les modalités d'information et d'orientation dans ce pays. Elle contient une recommandation principale : la création d'un organisme chargé de mieux coordonner les services nationaux d'information et d'orientation professionnelles, en commençant par élaborer une stratégie nationale dans ce domaine. La note se conclut par quelques suggestions sur les éléments que pourrait comporter une telle stratégie.

## 2. LE CONTEXTE

### 2.1 L'économie et le marché du travail

3. Avec une population de 441 000 habitants en 2001 (Statec, 2001) et un PIB par habitant de 49800 dollars des EU (OCDE, 2002), le Luxembourg est le second plus petit et le plus riche des pays de l'OCDE. Son économie était dominée par l'industrie sidérurgique, qui a sévèrement décliné au cours des années 70. Le Luxembourg doit une grande part de sa richesse actuelle à sa capacité à se réorienter rapidement vers d'autres activités et en particulier à la création de régimes législatifs et fiscaux et d'une réglementation qui en ont fait l'un des principaux centres financiers mondiaux. Les actifs des 185 banques du Grand Duché s'élèvent à 720 milliards d'euros et ces banques emploient 24 000 personnes. En février 2002, leurs 1 922 fonds d'investissement totalisaient un actif net de 949 milliards d'euros<sup>2</sup>. Le Luxembourg accueille également un certain nombre d'institutions de l'Union européenne, telles que la Banque européenne d'investissement.

---

1. Voir en annexe 1 les précisions sur la mission et en annexe 2 le programme de la visite.

2. Financial Times, 6 juin 2002.

4. Le taux d'activité de la main-d'oeuvre est faible, en particulier chez les femmes et les personnes âgées de plus de 55 ans<sup>3</sup>. Pour ces dernières, cela tient pour beaucoup au régime généreux de pensions, qui facilite le départ anticipé en retraite<sup>4</sup>. Le chômage est très faible, avec un taux de 2,4 %, par comparaison avec une moyenne de 6,4 % pour l'OCDE. L'afflux de travailleurs frontaliers a permis la progression de l'emploi depuis les années 90<sup>5</sup>. De plus, le Luxembourg a reçu un grand nombre d'immigrants, en particulier du Portugal et d'Italie et plus récemment des anciens pays communistes, en particulier de l'ex Yougoslavie. Chacun de ces groupes de population pose des problèmes spécifiques. La part de la population du Luxembourg née dans un autre pays s'élève à environ 36 pour cent, au lieu de 5 pour cent en moyenne dans les pays de l'Union européenne. En 1999, les frontaliers et les résidents étrangers représentaient 62 pour cent de l'emploi total (OCDE, 2001a), mais ce chiffre est sans doute encore plus élevé aujourd'hui, du fait de la croissance du nombre de frontaliers. Une main-d'oeuvre composée en majorité de frontaliers ou d'immigrants diminue la pression sur les systèmes de formation, comme réponse au manque de qualifications et sur les entreprises pour investir dans la formation.

5. Bon nombre d'institutions concernées par le marché du travail fonctionnent sur la base d'un consensus et le rôle des représentants des employeurs et des syndicats est important. Les qualifications éducatives formelles paraissent jouer un rôle significatif sur le marché du travail, la réglementation nationale spécifiant les qualifications requises pour occuper un certain nombre d'emplois.

## 2.2 Le système éducatif

6. Le système éducatif luxembourgeois présente un certain nombre de particularités, notamment la diversité des langues. Le Luxembourg est un pays multilingue, avec trois langues officielles : le luxembourgeois, le français et l'allemand. Quelle que soit la langue maternelle de l'élève<sup>6</sup>, l'éducation préscolaire commence normalement en luxembourgeois, le premier apprentissage de la lecture et de l'écriture se fait en allemand et l'apprentissage du français parlé commence durant la seconde partie de la deuxième année. Cette diversité des langues pour une population peu nombreuse pose des problèmes particuliers au système de formation : par exemple, pour constituer des classes avec un effectif suffisant, certaines formations professionnelles ne peuvent être organisées à la fois en français et en allemand.

7. Une autre particularité concerne l'absence d'une université complète dans le pays. On y trouve un certain nombre d'enseignements, mais de manière générale les étudiants doivent aller à l'étranger pour obtenir une qualification supérieure. En 1998-99, on comptait 1 116 étudiants au Luxembourg, mais 4 723 Luxembourgeois étudiaient dans des universités étrangères. Parmi ceux-ci, 1 240 se trouvaient en Belgique et 793 en France (Euridyce, 2002).

---

3. En 2000, le taux d'activité s'élevait à 64,2 %, par comparaison avec une moyenne de 70,1 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Il était de 51,7 % pour les femmes, au lieu d'une moyenne de 61,3 % pour l'OCDE.

4. Ces conditions favorables de départ sont liées aux efforts entrepris au cours des années 70 pour réduire l'importance de la sidérurgie.

5. D'après l'OCDE (2001a) les travailleurs frontaliers seraient au nombre de 70 000 sur un total d'environ 250 000, mais en mai 2002 leur nombre était passé à 95 000 (Administration de l'emploi, 2002). Du fait de cet afflux, le marché du travail au Luxembourg a désormais un caractère régional, étroitement lié à celui des pays voisins (Belgique, France, Allemagne).

6. En plus des communautés qui parlent l'une des trois langues officielles, certaines communautés parlent les langues des plus nombreux immigrants, par exemple le portugais.

8. Une autre particularité du système éducatif tient au fait que la séparation entre les filières générales et professionnelles de l'enseignement intervient lorsque les enfants sont encore très jeunes. La séparation<sup>7</sup> se fait à la fin de l'enseignement primaire - vers 11 ou 12 ans - entre ceux qui vont au lycée classique (environ un tiers de chaque cohorte) et ceux qui suivent le lycée technique (environ les deux tiers)<sup>8</sup>. La sélection n'intervient pas seulement de bonne heure ; c'est aussi une caractéristique constante du système, notamment durant les trois premières années de l'enseignement secondaire, durant lesquelles les notes requises pour passer au niveau supérieur sont fixées par une réglementation nationale<sup>9</sup>. Le redoublement est fréquent, mais la réglementation nationale limite le nombre de redoublements dans un enseignement. Cette sélection à tous les niveaux (décrite comme « une sélection par l'échec » durant l'une des réunions<sup>10</sup>) aboutit à une hiérarchie précise des élèves qui terminent l'enseignement secondaire<sup>11</sup>. La position des élèves dans cette hiérarchie détermine les emplois auxquels ils pourront se préparer.

9. Il y a eu des tentatives pour réduire quelque peu cette sélection au cours des dernières années. Les plus faibles élèves de la section modulaire, qui jusqu'ici n'appartenaient pas à l'enseignement secondaire proprement dit, font maintenant formellement partie des lycées techniques. La spécialisation intervient un peu plus tard et les bons résultats dans une matière peuvent maintenant en compenser les faibles résultats dans d'autres.

10. Le système scolaire luxembourgeois présente des caractéristiques empruntées à ceux de la France et de l'Allemagne. Mais l'enseignement et la formation professionnels ainsi que le système d'apprentissage ont été fortement influencés par les traditions allemandes et une bonne partie du matériel pédagogique (programmes d'études, documents de travail) est en allemand. Il existe aussi un enseignement privé, mais bénéficiant de financements publics, dont l'importance n'est pas négligeable : les écoles privées représentent 11 pour cent de l'ensemble des élèves au niveau post-primaire qui sont pour 83 pour cent d'entre eux dans des lycées techniques privés.

11. L'existence de trois langues officielles, la forte proportion d'immigrants et le degré élevé de spécialisation dans l'enseignement secondaire posent des problèmes particuliers au système d'enseignement luxembourgeois. Si l'on se réfère à un certain nombre d'indicateurs, ses performances sont relativement modestes comparées à celles des autres pays de l'OCDE. Par exemple :

- Les élèves se situent à l'avant-dernier rang de tous les pays de l'OCDE pour les résultats combinés de littérature de l'enquête PISA (OCDE 2001b) ;
- Le pourcentage des 25-34 ans qui ont terminé un deuxième cycle secondaire (62 pour cent) est inférieur à la moyenne de l'OCDE (72 pour cent). Cette différence dure depuis longtemps puisqu'on peut l'observer parmi des groupes d'âge plus anciens, mais elle tend à diminuer.

---

7. Voir section 3.2.2 pour plus de détails.

8. De plus, une proportion très faible d'enfants suivent un enseignement spécial.

9. De mauvais résultats dans certaines matières peuvent maintenant être compensés par de bonnes notes dans d'autres. Cette disposition est relativement récente et est actuellement sujet à des modifications

10. On dit que beaucoup d'élèves des lycées classiques et techniques vont s'inscrire dans des établissements des pays voisins pour terminer leurs études secondaires dans un système moins compétitif.

11. A la fin du premier cycle secondaire, les élèves se répartissent entre cinq groupes. Le plus prestigieux est celui des lycées classiques. Au sein des lycées techniques, on distingue, par ordre de prestige, les filières théoriques, polyvalentes, pratiques et modulaires. Au deuxième cycle, on distingue le lycée classique, le régime technique, le régime technicien et le régime professionnel. Ce dernier peut conduire à trois niveaux de qualification : le CATP ou Certificat d'aptitude technique et professionnelle ; le CCM ou Certificat de capacité manuelle ; et le CITP ou Certificat d'initiation technique et professionnelle.

- Le taux actuel de diplômés de l'enseignement secondaire du deuxième cycle (60 pour cent) est inférieur à la moyenne de l'OCDE (79 pour cent) ;
- Le taux de qualification tertiaire est quelque peu inférieur à la moyenne de l'OCDE : 22 pour cent pour les hommes de 25 à 34 ans et 20 pour cent pour les femmes, au lieu de 25 et 27 pour cent respectivement pour la moyenne de l'OCDE<sup>12</sup>.

12. Dans l'ensemble, les résultats des enfants de migrants sont relativement faibles. Les performances sur l'échelle combinée de littératie du programme PISA étaient particulièrement médiocres pour ce groupe et on observait un écart important entre les résultats de ceux qui sont nés à l'étranger et de ceux dont les parents sont nés à l'étranger avec ceux des enfants d'origine luxembourgeoise. Il existait également un écart important entre les enfants qui parlent ou non à la maison une langue autre que la langue nationale ou la langue faisant l'objet d'une évaluation. Les élèves issus de l'immigration représentent une part disproportionnée des redoublants à l'école primaire (4 pour cent des Luxembourgeois au lieu de 9 pour cent des élèves d'origine portugaise et de 12 pour cent de ceux du Cap Vert). La hiérarchie de niveaux au sein de l'enseignement secondaire se reflète également dans la proportion d'élèves issus de l'immigration à chaque niveau. Ceux qui sont nés à l'étranger ne représentent que 14 pour cent des effectifs des lycées classiques, mais 35 pour cent de ceux de l'ensemble des lycées techniques et 60 pour cent de ceux de l'enseignement modulaire, la filière la plus faible d'enseignement professionnel. Au deuxième cycle secondaire, les enfants issus de l'immigration représentent 25 pour cent de la filière supérieure, 32 pour cent de la filière intermédiaire et 42 pour cent de la filière la plus faible.

### 3. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE AU LUXEMBOURG

#### 3.1 L'importance de l'information et de l'orientation pour le Luxembourg

13. A certains égards, on pourrait penser que l'information et l'orientation sont moins importantes au Luxembourg que dans d'autres pays. L'économie est prospère et les emplois abondants ; les employeurs peuvent recruter facilement de la main-d'œuvre étrangère pour répondre au manque de qualification ; et au sein de l'enseignement secondaire, le processus de sélection professionnelle s'effectue pour une grande part par défaut, par des systèmes de sélection sévère, de sorte que pour beaucoup d'élèves, le choix dépend au moins en partie des filières auxquelles ils ont été affectés.

14. Cependant, durant la visite de la mission, nos interlocuteurs ont fortement insisté sur l'importance de l'information et de l'orientation au Luxembourg, importance qui devrait croître encore à l'avenir. Ils ont également mis l'accent sur la nécessité de développer ces services et d'en améliorer la qualité. Cette argumentation nous a semblé très convainquante. Une partie des arguments en faveur de l'amélioration de l'information et de l'orientation se référait aux besoins du marché du travail. Si l'économie est actuellement prospère, on observe des signes de montée du chômage<sup>13</sup> et la position du

---

12. OCDE 2001 Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE, Paris.

13. De mai 2001 à mai 2002, le taux de chômage s'est élevé de 2,4 à 2,7 pour cent. Et ce qui est peut-être plus préoccupant, le nombre de bénéficiaires de mesures pour l'emploi a augmenté de 15 pour cent de 2000 à

Luxembourg parmi les premiers centres financiers d'Europe est menacée par des pays comme la Suisse et l'Irlande. L'adaptabilité et la flexibilité seront importantes pour la main-d'oeuvre de l'avenir et l'information et l'orientation doivent jouer un rôle essentiel à cet égard. Même avec un très faible niveau de chômage, un chômage structurel s'est maintenu en dépit de la croissance économique et une meilleure orientation représente l'une des manières d'aider ceux qui sont touchés. Il a été rappelé que les marchés du travail sont dynamiques et que l'orientation professionnelle joue un rôle important pour aider à s'adapter au changement et à un futur incertain. Il a été souligné que même avec un niveau très faible de chômage, beaucoup de personnes peuvent être mal orientées et qu'une meilleure orientation peut aider les individus à trouver plus de satisfaction dans leur travail.

15. D'autres arguments étaient fondés sur le rôle que l'orientation peut jouer pour aider les individus à réaliser leur potentiel et pour améliorer l'équité. Les établissements scolaires conseillent souvent leurs élèves en se référant au statut social et au milieu familial, les parents choisissent pour leurs enfants en se référant au statut des filières - le lycée classique étant le plus prestigieux - indépendamment du conseil des écoles et l'échec scolaire implique de fait une décision d'orientation. Il est important, nous a-t-on dit, de viser un système éducatif plus ouvert, dans lequel les décisions des jeunes sont davantage fondées sur leurs intérêts et leurs compétences. L'orientation doit constituer un élément important d'un tel système.

16. Suivant un argument supplémentaire en faveur d'une amélioration de l'orientation professionnelle, alors que le lycée classique jouit d'un prestige considérable pour l'accès aux études tertiaires, bon nombre de ses élèves s'aperçoivent qu'ils ne veulent pas aller à l'université, ou bien, lorsqu'ils y sont entrés constatent qu'ils n'apprécient pas l'enseignement suivi. Ce sont là des problèmes sérieux et une meilleure orientation doit y remédier. Il a été souligné que l'orientation ne devrait pas s'adresser seulement à la filière professionnelle, mais à l'ensemble des élèves.

17. Alors que les connaissances prennent une importance croissante comme élément de compétitivité économique, il faudra concevoir au moins une stratégie d'orientation permanente, comme élément essentiel d'une politique nationale d'apprentissage à vie. Cette stratégie devra prendre en compte à la fois la formation et le marché du travail. L'argumentation en faveur de systèmes d'orientation accessibles tout au long de la vie prend une importance particulière dans un pays comme le Luxembourg, où les taux d'échec scolaire relativement élevés et les taux d'activité relativement faibles des femmes impliquent qu'un grand nombre de personnes capables, peuvent souhaiter ou avoir besoin plus tard au cours de leur vie de mieux utiliser leur potentiel en reprenant leurs études.

### **3.2 Les services d'orientation scolaire et professionnelle au Luxembourg**

#### **3.2.1 SPOS/CPOS**

18. Le principal prestataire de services d'orientation professionnelle est le Service de psychologie et d'orientation scolaire (SPOS), qui emploie 47,5 personnes en équivalent plein temps, dont 43,5 dans les lycées et quatre au Centre de psychologie et d'orientation scolaire. Ce personnel est sous la responsabilité administrative des directeurs de lycée et sous la responsabilité professionnelle du directeur du CPOS<sup>14</sup>, qui

---

2001 et encore de 18 pour cent de mai 2001 à mai 2002. Plus de la moitié des participants suivaient des programmes s'adressant à des moins de 30 ans (Administration de l'emploi, 2002).

14. Mais le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a annoncé son intention de mettre le personnel des SPOS entièrement sous la responsabilité des lycées auxquels ils sont affectés.

est lui-même sous la responsabilité directe du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

19. La loi de 1987 attribue un rôle étendu aux SPOS et au CPOS. Ils sont responsables de l'orientation psychopédagogique des élèves de l'enseignement secondaire, ainsi que de l'assistance à apporter aux élèves qui passent du primaire au secondaire. Cela implique l'administration d'une série de tests psychologiques et de niveau éducatif, ainsi qu'une aide au choix d'un établissement. Ils doivent aider les jeunes à assurer la transition de l'école à la vie active et conseiller les élèves, leurs parents et le personnel enseignant sur toutes les questions concernant les aspects psychologiques, affectifs et sociaux du processus d'apprentissage (Eurydice, 2002). Le CPOS fournit un service spécialisé en matière thérapeutique et de conseil, coordonne les SPOS des lycées et assure la diffusion de l'information sur les professions.

20. Le personnel des SPOS est affecté aux lycées sur la base de six heures pour 100 élèves des lycées classiques et de 10 heures pour 100 élèves des lycées techniques. Dans chaque lycée, le SPOS constitue une équipe composée généralement de psychologues, d'assistants sociaux avec une qualification supérieure en matière de santé (Bac+3), d'éducateurs/éducatrices gradué-e-s avec une qualification supérieure en pédagogie et en sciences sociales (Bac+3), qui peut comporter un module d'orientation et d'enseignants qui travaillent à temps partiel avec l'équipe. A titre d'exemple, l'équipe du SPOS du lycée technique du Centre, avec 2 800 élèves, comporte quatre psychologues, deux assistants sociaux, un éducateur et 13 enseignants à temps partiel. La mission a été impressionnée par le dévouement et la motivation du personnel des SPOS rencontré au cours de la visite. L'approche multidisciplinaire et le travail en équipe constituent également un élément très attrayant des SPOS. Ce mode de fonctionnement est rendu possible par la grande dimension des lycées au Luxembourg<sup>15</sup>, mais ce serait très difficile dans les pays dans lesquels la dimension moyenne des établissements est beaucoup plus faible.

21. A côté de ces éléments très positifs des SPOS, on constate également des faiblesses. L'exigence d'une qualification de psychologue pour les principaux membres du personnel donne une forte priorité à l'aide personnelle et thérapeutique, au détriment de l'orientation *professionnelle*. Cette situation est renforcée par le fait que les psychologues n'ont habituellement pas de formation particulière en psychologie du travail ou en orientation et paraissent souvent être spécialisés dans des domaines tels que la psychothérapie ou la psychologie clinique. Cela pose un problème d'image : beaucoup d'élèves considèrent ce service comme ne concernant que ceux qui ont des problèmes et ne s'adressent à lui qu'à titre exceptionnel, plutôt que de l'envisager comme un élément normal de leur itinéraire scolaire et personnel. Une difficulté supplémentaire tient au fait que la diversité des rôles des SPOS fait qu'ils réagissent à la demande plutôt que de prendre des initiatives.

22. Les orientations et la stratégie définies par le CPOS ne paraissent pas avoir beaucoup d'impact. Ils peuvent être extrêmement variés, les décisions dépendant beaucoup de chaque ~~proviseur~~ directeur de lycée et du personnel des SPOS plutôt que de politiques définies au niveau central. Cela a pour conséquence positive d'encourager les initiatives locales, mais peut entraîner des lacunes. Par exemple, il est possible que l'orientation professionnelle joue un rôle très faible dans un lycée et très important dans un autre, en grande partie du fait des intérêts et des priorités des chefs d'établissement ou du personnel des SPOS.

23. Il semble aussi qu'en pratique ces rôles impliquent quelques tensions. D'un côté, le personnel considère que c'est son rôle de répondre aux besoins des élèves et de les aider à faire leurs choix, Mais d'un autre côté, ils sont très impliqués, par leur rôle dans les conseils de classe, dans la sélection qu'opère

---

15. L'effectif moyen des 23 lycées publics est de 1 200 élèves (ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, 2002, p.119).

le système scolaire et l'orientation des élèves, d'une manière qui restreint leurs possibilités de choix<sup>16</sup>. Une autre tension existe entre l'aide aux élèves pour choisir une orientation professionnelle conforme à leurs intérêts et à leurs aspirations et une aide à adapter ces aspirations à la perception des besoins du marché du travail. Par exemple, à l'occasion de notre réunion avec les partenaires sociaux, ceux-ci se sont montrés très préoccupés par les réticences des jeunes à s'orienter vers des métiers manuels et ces préoccupations apparaissaient également dans les conversations avec le personnel des SPOS et la direction des lycées.

### **3.2.2 Le conseil d'orientation et le conseil de classe**

24. Le conseil d'orientation joue un rôle important dans l'orientation au Luxembourg, puisqu'il détermine lors d'une orientation cruciale de la scolarité, la filière dans laquelle un élève peut entrer ou avancer. Il joue donc un rôle important dans la sélection, dans les décisions éducatives et dans les choix professionnels. Il fonctionne lors de la transition de l'enseignement primaire au secondaire. Présidé par un inspecteur scolaire, le conseil comporte un enseignant de sixième année primaire, un enseignant du secondaire et un psychologue (qui peut appartenir au CPOS ou au SPOS, mais peut aussi être un psychologue indépendant). Le conseil décide vers quelle filière l'élève doit être orienté (lycée classique ; lycée technique dans la filière normale ; lycée technique dans la filière adaptée ; ou lycée technique dans la filière modulaire). Ces décisions se fondent à la fois sur les résultats scolaires de l'élève, sur les résultats d'un test national et sur ceux de tests psychologiques. Les conclusions du conseil sont communiquées par écrit aux parents. S'ils sont en désaccord avec la décision, ils peuvent faire appel et l'élève peut passer un test dont les résultats sont décisifs.

24a. Le conseil de classe fonctionne dans les établissements post-primaires. Il est formé obligatoirement d'un membre de la direction et des titulaires de la classe. Ils ont voix délibérative et dans les décisions du conseil de classe, l'abstention n'est pas permise. Un membre du SPOS y assiste avec voix consultative. Le conseil de classe se réunit en principe à la fin de chaque trimestre ou semestre afin de se concerter sur les résultats de la classe et des élèves. En fin d'année, il décide de la promotion et de l'orientation de l'élève. Un avis d'orientation – obligatoire, mais non contraignant – est délivré à chaque élève aux moments charnières des différents ordres d'enseignement (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dans l'enseignement secondaire, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> dans l'EST. Le SPOS participe à l'élaboration de cet avis d'orientation. Les décisions de promotion ou de promotion orientée (c'est-à-dire vers certaines sections seulement) sont contraignantes. Elles se basent sur les résultats scolaires obtenus en cours d'année et sur des notes annuelles qui en résultent.

25. Un processus semblable, mais fondé en grande partie sur les résultats scolaires se situe à la fin de chaque année scolaire pour décider qui peut passer dans la classe supérieure et aussi au moment de la transition entre les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> années du lycée technique.

### **3.2.3 Projets d'établissement**

26. La mise en place des projets d'établissement constitue une initiative récente qui a d'importantes conséquences sur le développement de l'orientation professionnelle au Luxembourg. Conçus pour

---

16. L'article 52 de la loi du 22 juin 1989, modifiant la loi de réforme éducative du 10 mai 1968, précise que « les conseils de classe, en collaboration avec le service de psychologie et d'orientation de chaque école secondaire, conseillent les élèves sur leur choix d'une filière littéraire ou scientifique et sur leur choix d'une spécialisation. Et « le conseil de classe émet également un avis concernant le choix de la spécialisation pour laquelle l'élève paraît doué, ainsi que des cours à option complémentaire ; le cas échéant, il recourt à la collaboration du service de psychologie et d'orientation » (Titre VI : enseignement secondaire). Source : Eurydice 2002.

introduire un élément significatif de décentralisation dans le système scolaire, ils permettent à chaque établissement de développer son propre projet. Celui-ci peut être de plusieurs sortes et peut concerner toute une gamme de questions concernant l'enseignement : par exemple l'apprentissage des langues. Ces projets sont soutenus par un Centre de coordination du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Parmi les 17 projets fonctionnant dans les lycées, dix concernent l'orientation professionnelle. Ces projets diffèrent les uns des autres ; ils comportent un certain nombre de caractéristiques remarquables et présentent des exemples de bonnes pratiques. L'une de leurs principale caractéristique est que leur démarche pour aider les étudiants dans leur choix ne se fonde pas sur une orientation individuelle, mais s'appuie sur les programmes d'études, sur la pratique et a un caractère progressif.

27. Le projet examiné par la mission se situait au lycée technique d'Esch<sup>17</sup> et était en application depuis trois ans, tous les élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> année y participant pendant deux heures par semaine. Le projet comporte des éléments sur la transition de l'enseignement primaire au secondaire, sur les compétences sociales et les compétences de base et sur les méthodes de travail. Il implique un tutorat qui s'ajoute à l'information sur les carrières. En s'inspirant d'un modèle élaboré au Québec, fondé sur une théorie du bon choix professionnel, il adopte une approche progressive du choix d'orientation, en cherchant à former les élèves pour qu'ils prennent la bonne décision et pour qu'ils gèrent leur évolution professionnelle, tout en les aidant à procéder à leur propre choix. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte d'apprentissage à vie. Le projet est mis en oeuvre par une équipe importante du personnel du lycée formé spécialement pour ce rôle et comportant également les membres du SPOS et d'autres acteurs. Un rôle particulièrement important de conseil et de soutien est joué par le régent tuteur (professeur principal). Les employeurs et les parents sont également très impliqués, par exemple pour présenter des professions aux élèves. La participation des parents est particulièrement importante, car la mission avait l'impression qu'ils jouaient un rôle relativement faible vis-à-vis de la politique éducative, au niveau du système comme à celui de l'établissement. Le projet est évalué de manière professionnelle, pour améliorer son fonctionnement et pour apprécier ses résultats. Il comporte également des périodes de stage ou d'observation de poste de travail, un tutorat des élèves des grandes classes et des projets personnels. On trouve plusieurs de ces caractéristiques également dans d'autres projets.

28. Les projets d'établissement ont été accueillis avec un grand enthousiasme par le personnel des lycées qui les ont mis en oeuvre. Ils ont impliqué beaucoup de coopération entre différents lycées, afin d'élargir les choix offerts aux élèves. Ils constituent un important élément de changement du système scolaire luxembourgeois. Pour ne prendre qu'un exemple, ils ont amené beaucoup d'enseignants à se rendre compte qu'ils avaient besoin d'être mieux formés pour leur rôle d'orientation. Ils jouent un rôle important pour signaler les améliorations souhaitables pour l'orientation des jeunes et ont des implications plus larges pour le système éducatif dans son ensemble.

### ***3.2.4 Le Service d'orientation professionnelle de l'administration de l'emploi (ADEM-OP)***

29. Parallèlement aux SPOS et au CPOS qui dépendent du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, l'Administration de l'Emploi du ministère de l'Emploi et du Travail comporte un petit service d'orientation professionnelle de huit personnes situées dans trois centres du Luxembourg. A la différence de la majorité des personnels des SPOS/CPOS qui sont psychologues, le personnel de ce service est généralement recruté comme les autres fonctionnaires et il n'est pas exigé qu'il

---

17. Les précisions figurent dans le Projet pédagogique du lycée technique d'Esch : Avanti (2002). On trouve d'autres précisions sur les projets concernés par l'orientation dans le document du Centre de coordination des projets d'établissement (2002).

possède des qualifications spécifiques en matière d'orientation et de profession<sup>18</sup>. Il n'existe pas pour les membres de ce service de profil ni de qualifications spécifiques. Les possibilités de formation continue semblent pour eux relativement limitées et leur compétence semble être acquise principalement par leur expérience et par leurs collègues. Ils possèdent cependant, grâce à cette expérience et à une formation sur le tas une connaissance considérable du marché du travail et leur préoccupation est l'orientation *professionnelle* plutôt que l'aide personnelle ou la psychothérapie.

30. L'ADEM-OP joue plusieurs rôles. Il gère un Centre d'information professionnelle (Berufs Informations Zentrum, ou BIZ) qui s'intéresse principalement aux métiers qualifiés et qui est largement inspiré par les centres du même nom gérés par le Service fédéral de l'emploi en Allemagne. Les usagers du BIZ viennent principalement des filières modulaires et professionnelles des lycées techniques et dans une moindre mesure de la filière polyvalente. L'ADEM-OP aide au placement en apprentissage<sup>19</sup>, offre une orientation individuelle, en particulier aux demandeurs d'emploi et intervient parfois dans les lycées, par exemple en aidant à trouver des emplois aux clients des services d'Action locale pour les jeunes (voir section 3.2.5), en participant à certains projets d'établissement décrits à la section 3.2.3 et en aidant les élèves/étudiants à préparer une visite au BIZ (comme en Allemagne, ces visites se font souvent par classe entière).

### **3.2.5 L'Action locale pour les jeunes**

31. Le service d'Action locale pour les jeunes (ALS) a été créé en 1984 pour coordonner les actions locales s'adressant aux jeunes au chômage ou en situation difficile sur le marché du travail. Il est géré par le service de la formation professionnelle du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports. Il emploie 12 personnes, qui ont la qualification d'éducateurs/éducatrices gradué-e-s. Le service joue un rôle préventif et collabore étroitement avec les classes modulaires des lycées techniques, dans lesquelles sont concentrés les élèves les plus faibles, qui risquent le plus d'être au chômage<sup>20</sup>. De plus, le service suit systématiquement et de manière individuelle les jeunes à risque lorsqu'ils ont quitté l'école et les aide à élaborer un plan d'action pour leur insertion professionnelle<sup>21</sup>. Cette assistance peut prendre des formes variées, notamment une orientation individuelle, l'élaboration de plans d'action et la formation à la recherche d'emploi.

### **3.2.6 Autres dispositifs**

32. Outre les principaux services évoqués ci-dessus, d'autres services, projets ou personnels jouent un rôle dans l'orientation au Luxembourg :

- Le centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CDIES), géré par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il emploie deux personnes (qui ont une qualification de psychologue et d'éducateur/éducatrice gradué-e) et il

---

18. Certains membres de ces services ont cependant une qualification d'éducateurs/éducatrices gradué-e-s. Voir questionnaire national, section 6.3.

19. Les employeurs doivent informer l'ADEM-OP de toutes les offres de placement en apprentissage.

20. Du temps est également donné aux enseignants des lycées techniques pour collaborer avec l'Action locale pour les jeunes.

21. A cet égard, on note une grande ressemblance avec les services jouant un rôle de filet de sécurité vis-à-vis des jeunes à risque dans les pays scandinaves (OCDE, 2000b), bien qu'à la différence de ceux-ci les jeunes ne soient pas obligés de participer pour bénéficier d'une allocation.

fournit une information spécialisée sur l'enseignement supérieur au Luxembourg et dans les pays voisins. Il donne en plus, en collaboration avec les enseignants, des conseils et des services d'orientation aux élèves et aux parents sur le choix d'un enseignement supérieur.

- Les conseillers en apprentissage rattachés aux chambres de commerce et de métier travaillent avec les employeurs pour contribuer à améliorer la qualité de la formation en entreprise et avec les apprentis pour les conseiller individuellement sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.
- Des projets d'action sociale sont gérés par des structures associatives, telles que le projet Réseau Objectif plein emploi, un programme pour les victimes de violence domestique (Femmes en détresse) et les projets de développement local et régional, tels que ceux qui sont pris en charge par l'association Zarabina (Prism Research and Consulting, 2002). Ces projets sont financés par des ressources variées<sup>22</sup> et sont généralement gérés par un personnel qui n'a pas de qualification particulière pour l'orientation et qui assure des fonctions très variées en plus de l'information et de l'orientation.
- Une certaine orientation professionnelle est parfois fournie de manière informelle à l'occasion de l'inscription dans des cours d'éducation des adultes donnés par des organismes comme les collectivités locales, les chambres professionnelles et les organisations caritatives.
- Il existe aussi certains services payants tels que le Centre de psychologie appliquée, dans lequel des psychologues professionnels donnent une orientation professionnelle dans le cadre des services de recrutement et de reclassement externe, mais on ne connaît pas leur importance.

## **4. VERS UN SYSTÈME D'ORIENTATION PERMANENTE AU LUXEMBOURG**

### **4. 1 Le problème**

33. Nous avons eu l'impression que les services d'orientation professionnelle au Luxembourg restaient assez peu développés par comparaison avec ceux d'autres pays, relativement peu professionnalisés et assez fragmentés. Les ressources attribuées à l'orientation *professionnelle* paraissent assez limitées, alors que celles qui sont affectées à l'orientation professionnelle et scolaire des élèves de l'enseignement secondaire semblent de bonne qualité. Et il existe des lacunes, en particulier pour des catégories de population comme les adultes et les travailleurs migrants. Il existe une bonne coopération entre les services sur le terrain et bon nombre d'initiatives individuelles intéressantes. Certaines évolutions positives embryonnaires semblent très intéressantes : par exemple les projets d'établissement. Mais il est clair que le personnel affecté à ces projets a besoin d'une formation et souhaite en bénéficier et qu'il manque souvent de possibilités d'accès aux outils modernes d'orientation élaborés ces 30 dernières années.

---

22. Notamment le Fonds social européen, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Promotion féminine.

34. Durant cette visite, nous avons entendu fréquemment des commentaires sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les services, en particulier entre ceux qui relèvent de l'éducation et de l'emploi. Bien que la coopération paraisse excellente sur le terrain et de manière informelle entre les deux administrations, elle n'a pas un caractère institutionnel. Et les services d'orientation ne sont pas représentés chez les principaux partenaires sociaux. Mais ce qui paraît manquer plus encore, c'est un cadre global pour l'information et l'orientation, autrement dit une stratégie nationale sur laquelle fonder l'amélioration et le développement de ces services. Il faudrait disposer d'un concept précis de l'orientation et de son rôle, ainsi que d'une direction claire du centre.

35. Tous les services d'orientation reflètent la situation de l'enseignement et du marché du travail dans lequel ils fonctionnent et le système scolaire luxembourgeois se caractérise par son fort processus de sélection et d'orientation, qui limite les choix que peuvent faire les individus. Comme le suggère la section 3.2.1 ci-dessus, on peut voir une tension dans les démarches de l'orientation au Luxembourg entre une vision relativement traditionnelle, qui considère que son rôle consiste à aider à sélectionner et à orienter les élèves, ainsi qu'à les adapter à ce que semblent être les réalités du marché du travail d'une part, et d'autre part une vision plus moderne, reflétée dans l'esprit des projets d'établissement, suivant laquelle son rôle consiste à aider les individus à réaliser leur potentiel et à faire des choix éducatifs et professionnels satisfaisants (Watts, 1996).

36. On pourrait interpréter ce constat en pensant que le rôle de l'orientation est plus délimité au Luxembourg que dans d'autres pays, où le choix des itinéraires éducatifs et des orientations professionnelles constitue un processus plus ouvert. Suivant une interprétation plus positive, on pourrait dire que l'amélioration des services d'orientation professionnelle constitue l'un des éléments d'une réforme des filières de formation et d'un élargissement des possibilités offertes aux individus de faire leurs choix eux-mêmes en fonction de leurs intérêts et de leur potentiel. Néanmoins, les bases conceptuelles et les objectifs fondamentaux de l'orientation professionnelle au Luxembourg ne sont pas clairs et dans la perspective de l'amélioration de ces services, il importera de développer et de préciser clairement - pour ceux qui travaillent dans ce domaine, qui gèrent ces services et pour les étudiants et l'ensemble de la population - une problématique et une stratégie de l'orientation qui accordent une place centrale aux besoins de l'individu, plutôt qu'à ceux du système<sup>23</sup>.

37. Lors de notre visite, nous avons été également frappés par la relative faiblesse de l'information dont disposaient les services d'orientation. Il n'existe par exemple pas de suivi systématique des anciens élèves que l'on puisse montrer aux lycées pour leur permettre de juger de leur efficacité et de leur impact sur les élèves. Il ne semble pas y avoir de connaissances formelles sur ceux qui peuvent avoir une influence sur le choix d'orientation des jeunes<sup>24</sup> ; il y a peu d'informations sur la fréquence des changements d'emploi ou ses motivations et peu de recherche formalisée sur l'évolution du marché du travail ou ses besoins futurs, qui pourraient aider les écoles à adapter leur programme aux besoins du marché du travail.

38. Un aspect très positif de notre visite résultait de l'impression claire suivant laquelle il existe un accord pour considérer que le moment est venu d'élaborer une stratégie nationale pour l'amélioration et le développement des services d'information et d'orientation professionnelles.

---

23. Cette problématique devrait reconnaître que l'efficacité et l'efficacités des systèmes d'enseignement et des marchés du travail bénéficieront de l'accumulation de décisions individuelles bien informées.

24. Il nous a souvent été dit cependant que dans un petit pays comme le Luxembourg les relations personnelles et familiales jouent un rôle important pour l'information sur les professions et pour la recherche d'emploi.

## 4.2 Un organe national de coordination

39. Cette note contient une recommandation principale : que le Luxembourg créé un organe national pour développer, conseiller et coordonner les services d'information et d'orientation. Nous ne recommandons pas de fusion ou de réaménagement des services existants, par exemple par une fusion des services relevant de l'éducation et de l'emploi<sup>25</sup>.

40. Le nouvel organisme devrait présenter un certain nombre de caractéristiques :

- Avoir un caractère institutionnel et un statut formalisé.
- Représenter toutes les parties prenantes, avec la participation de hauts fonctionnaires des ministères concernés<sup>26</sup>, de partenaires sociaux, de représentants des parents et des enseignants et des professionnels de l'orientation.
- Rendre compte ensemble aux principaux ministères concernés.
- Et avoir pour tâche initiale l'élaboration d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation.

41. Pour voir à quoi pourrait ressembler cette structure et comment elle pourrait travailler, le Luxembourg pourrait s'inspirer de certains modèles d'autres pays, même si certaines de leurs caractéristiques ne conviennent pas parfaitement à son contexte. Par exemple au Danemark, le Conseil national de l'orientation scolaire et professionnelle (RUE) joue un rôle semblable<sup>27</sup> et la manière dont le Conseil ministériel de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la jeunesse en Australie définit les politiques et les stratégies nationales en matière d'orientation professionnelle peut aussi être étudiée<sup>28</sup>.

## 4.3. Une stratégie nationale de l'information et de l'orientation

### 4.3.1. Les problèmes que devra aborder cette stratégie

42. Dans une perspective d'apprentissage à vie, une stratégie nationale d'information et d'orientation devra traiter les questions suivantes :

- Les besoins des jeunes comme des adultes ;

---

25. En particulier parce que les frontières administratives actuelles sont généralement fortement défendues au Luxembourg et les efforts antérieurs pour les modifier n'ont pas reçu assez de soutien. De toute manière, une fusion des services existants ne suffirait pas à régler les problèmes identifiés.

26. Suivant l'organisation actuelle, cela comprendrait les ministères de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, de l'Emploi et du Travail, de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que les ministères responsables de l'Économie, de l'Industrie et de la Promotion féminine.

27. Cependant le RUE est chargé de diffuser l'information professionnelle en plus de son rôle de conseil et d'élaboration des politiques.

28. On peut trouver des précisions dans les notes concernant l'Australie et le Danemark pour cet examen thématique. Voir [www.oecd.org/els/education/reviews](http://www.oecd.org/els/education/reviews).

- Les besoins de ceux qui sont ou qui ne sont pas en formation ;
- Les besoins spéciaux de groupes particuliers : notamment des migrants et des jeunes migrants, des handicapés et ceux des femmes ;
- Les besoins dans tous les secteurs d'éducation et de formation : les lycées classiques comme les lycées techniques ; l'enseignement tertiaire ; l'éducation des adultes ; la formation sur le lieu de travail ;
- Les moyens d'encourager et de soutenir les initiatives au niveau local dans un cadre national ;
- Les besoins de qualification et de formation du personnel chargé de l'orientation et les normes sur lesquelles doivent se fonder ces qualifications ;
- L'équilibre dans les établissements entre approches fondées sur les programmes ou progressives d'un côté et de l'autre approches largement fondées sur des entretiens personnels ;
- L'équilibre dans les établissements entre services offerts dans et par l'établissement d'une part et services fournis par des spécialistes extérieurs de l'orientation professionnelle de l'autre ;
- L'implication des parents et d'autres parties prenantes tels les employeurs ;
- Les informations nécessaires pour mettre en oeuvre une telle politique ; et
- Les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en oeuvre la stratégie.

#### ***4.3.1 Que peut comporter une telle stratégie ?***

43. Il n'est pas de notre ressort de tenter de rédiger une telle stratégie pour le Luxembourg. Nous pouvons cependant présenter certaines suggestions qui pourront être prises en considération lorsqu'elle sera développée.

##### *Stratégie au niveau des établissements*

44. Une stratégie nationale doit reconnaître que, pendant leurs études secondaires, tous les jeunes ont le droit à une aide pour l'orientation qui soit professionnelle et de qualité. Cette aide doit combiner la préparation à une orientation professionnelle et le développement de compétences de gestion des carrières comme partie intégrante du programme d'études, des possibilités de stages pratiques, une information professionnelle et scolaire, la participation des parents et des employeurs et une orientation et des conseils personnels.

45. Les connaissances de l'ADEM-OP sur le marché du travail et ses compétences en matière d'orientation professionnelle devraient constituer des éléments de cette approche. Il faudrait encourager un dispositif suivant lequel l'expertise extérieure, telle que celle que représente l'ADEM-OP soit combinée avec celle des établissements scolaires et de la communauté locale. On peut trouver par exemple au Royaume-Uni et en Allemagne des exemples de pays dans lesquels la formation sur l'orientation professionnelle constitue une partie intégrante du programme d'études et comporte des périodes de stage

en entreprise, en même temps qu'une orientation spécialisée donnée par des organismes extérieurs. Si cette approche est suivie dans tous les lycées, il faudra renforcer les capacités de l'ADEM-OP. Cette approche aurait aussi l'avantage de libérer les SPOS, pour qu'ils se concentrent davantage sur le conseil personnel qui fait leur force.

46. L'orientation suivie par les projets d'établissement représente une base solide pour les développement futur de services d'orientation professionnelle dans les établissements scolaires. Cette approche devrait être soutenue et étendue à tous les lycées.

### *Orientation des adultes*

47. On peut envisager un certain nombre d'options pour renforcer l'orientation des adultes au Luxembourg :

- Une option consisterait à s'appuyer sur le marché. Mais l'expérience des pays qui ont fait de grands efforts pour encourager un marché des services d'orientation - par exemple au Royaume-Uni et aux Pays-Bas - montre qu'il est très difficile de développer ce type de marché et que les adultes sont rarement prêts à payer pour des services d'orientation et certainement pas au niveau qui rendrait ces services rentables pour les prestataires. Les principaux clients des services privés sont généralement de grandes entreprises qui payent pour des services de reclassement externe et pour répondre à des problèmes de licenciement. Dans un marché du travail comme celui du Luxembourg où la plupart des entreprises sont de petite taille, il semble y avoir encore moins de possibilités que dans d'autres pays pour développer ce type de marché.
- Une autre option consisterait à compter sur les entreprises pour qu'elles fournissent ces services à leur personnel. C'est certainement un élément qui mérite de figurer dans une stratégie nationale. Mais la possibilité d'en faire une composante essentielle de l'orientation des adultes est limitée à nouveau par le fait que seules les grandes entreprises offrent généralement les services d'orientation professionnelle à leur personnel, essentiellement pour son évolution au sein de l'entreprise, plutôt que pour une mobilité externe. Et cette option ne répond pas aux besoins des adultes au chômage.
- Une troisième option consisterait à développer les moyens de l'ADEM-OP pour offrir une orientation professionnelle aux adultes. Etant donné l'expertise actuelle de cette administration, nous sommes en faveur de cette option, mais cela ne devrait pas être la seule composante d'une stratégie de l'orientation des adultes.
- Beaucoup d'initiatives locales et d'initiatives prises par des associations devraient se poursuivre et se renforcer. Une quatrième option consisterait donc à donner les moyens (sous forme de formation et de financement) à des groupes locaux qui travaillent avec ceux qui ont des besoins particuliers, comme les chômeurs de longue durée, les femmes désireuses de reprendre un travail, et les migrants peu qualifiés, de manière à ce que ces groupes puissent s'offrir ce type de service. Beaucoup d'adultes désireux de changer d'orientation ou de progresser dans leur carrière prendront d'abord contact avec des institutions de formation des adultes plutôt qu'avec les organismes concernés par l'emploi. Il faut donc renforcer la capacité des institutions de formation à donner une orientation et des conseils. Et dans beaucoup de pays, les syndicats et les organisations patronales jouent un rôle important pour donner une information et des conseils à leurs membres. Il ne faut pas les oublier dans une stratégie concernant l'orientation des adultes. Celle-ci devrait donc prendre en considération

le renforcement de la capacité d'institutions non gouvernementales, aussi bien que des administrations publiques.

### *Qualification et formation*

48. A l'heure actuelle, la formation et les qualifications de ceux qui fournissent une information et une orientation au Luxembourg sont déséquilibrées. Il y a d'un côté les psychologues qui ont une qualification professionnelle élevée et sont bien formés dans leur domaine, mais manquent de la formation et des qualifications nécessaires à l'orientation professionnelle. Parallèlement, beaucoup d'autres font de l'orientation professionnelle à plein temps, comme à l'ADEM-OP et à l'ALJ. Nombreux également sont ceux qui contribuent à l'orientation professionnelle comme partie intégrante de leur activité, comme les enseignants qui participent aux équipes des SPOS, ou aux projets d'établissement et qui n'ont pas de qualification formalisée en matière d'orientation, ni de possibilité d'acquérir une qualification reconnue et des possibilités limitées de formation continue. La faible population du Luxembourg rend la résolution de ces problèmes plus difficile que dans des pays plus importants.

49. Une stratégie nationale de l'information et de l'orientation doit se fonder sur une conception plus moderne et mieux adaptée de la qualification initiale des conseillers d'orientation que la psychologie. Elle devrait également créer des dispositifs pour valoriser et reconnaître les qualifications de ceux qui travaillent dans ce domaine et qu'ils ont acquises par l'expérience, par des formations de courte durée et par des possibilités de perfectionnement professionnel (conférences, formation par les collègues).

50. Nous suggérons de suivre trois étapes pour mettre en place cette stratégie. La première étape consisterait à définir un cadre de compétences pour les responsables de l'orientation professionnelle ou à l'adapter à partir de modèles tels que le Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière<sup>29</sup>. Ce cadre devrait préciser les compétences requises de ceux qui jouent un rôle dans l'orientation professionnelle, quel qu'il soit, aussi bien pour ceux qui se consacrent entièrement à cette tâche, que pour ceux qui l'assurent parmi d'autres fonctions.

51. Au cours de la seconde étape, ce cadre de compétences devrait servir de base à la définition de deux qualifications formelles. L'une concernerait ceux qui font de l'orientation professionnelle à plein temps : par exemple à l'ADEM-OP, à l'ALJ ou bien certains conseillers des SPOS. Etant donné les différences entre ces services, on pourrait envisager un noyau commun de modules essentiels et des options répondant aux besoins particuliers de ceux qui travaillent dans des contextes différents.

52. Une autre qualification concernerait l'acquisition et l'amélioration des qualifications de ceux dont l'orientation professionnelle n'est que l'une des activités : par exemple les enseignants qui y consacrent un certain nombre d'heures, ou les travailleurs des collectivités locales et des associations. Dans ce cas également, un noyau de compétences communes pourrait être associé à des modules à option. Autrement dit, il pourrait être utile de prévoir deux niveaux de qualification, qui pourraient être accessibles aussi bien aux débutants qu'à ceux qui travaillent déjà dans ce domaine.

53. Etant donné la difficulté d'organiser une formation dans un pays dont la population et la main-d'oeuvre sont peu nombreuses, il sera important de trouver une approche très souple pour l'acquisition de ces qualifications. Il devrait être possible d'évaluer et de reconnaître les compétences et connaissances acquises par l'expérience, par des formations courtes ou en cours d'emploi, par un enseignement à distance et sur internet, aussi bien que par un enseignement en face à face. Un modèle traditionnel dans lequel une institution unique donnerait toute la formation à plein temps dans un enseignement en face à face a peu de

---

29. On peut trouver des précisions sur le site <http://www.career-dev-guidelines.org>.

chances de répondre aux besoins du Luxembourg. Mais il pourrait être souhaitable de confier à une institution la responsabilité de l'évaluation et de la certification de ces qualifications.

54. Compte tenu de ce que sont actuellement les services d'orientation au Luxembourg, il semble plus pratique d'exiger simplement un baccalauréat comme qualification d'entrée pour devenir conseiller d'orientation à plein temps, plutôt que le système français suivi par les Centres d'information et d'orientation qui exigent d'abord un diplôme universitaire avant d'obtenir une qualification spécifique en orientation. Pour la seconde qualification, concernant ceux dont l'orientation n'est que l'une des fonctions, les exigences à l'entrée pourraient être plus souples.

55. En troisième lieu, nous suggérons qu'à l'avenir la qualification de base de ceux qui se destinent à l'orientation, par exemple dans les SPOS, soit élargie au-delà du domaine de la psychologie, pour couvrir l'une des sciences sociales ou la pédagogie. Il serait par exemple important d'élargir les bases de recrutement de manière à pouvoir recruter des personnes qui ont une connaissance du fonctionnement du marché du travail, ou du système scolaire et de la pédagogie. La psychologie devrait naturellement rester l'une des disciplines que pourraient maîtriser les nouveaux entrants dans la profession, mais elle ne devrait pas nécessairement être la seule. Bien entendu, cela resterait une exigence pour ceux qui jouent un rôle spécialisé à caractère thérapeutique et pour ceux qui procèdent à une évaluation psychologique également spécialisée.

#### *Ressources*

56. La question des ressources nouvelles ne peut être réglée tant que la stratégie nationale n'aura pas été mise au point. Mais il faudra au moins augmenter un peu les ressources, à la fois pour répondre à des besoins supplémentaires de conseil professionnel spécialisé dans les établissements scolaires et à ceux de l'orientation des adultes. .

57. L'information est une autre ressources importante nécessaire à une bonne application des politiques. Au cours de notre visite, nous avons été frappés de constater que le recueil d'informations et leur utilisation pour l'orientation étaient très limités, par exemple en ce qui concerne le suivi des sortants du système éducatif. Nous pensons que le recueil régulier de cette information constituerait un élément important pour les progrès d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation au Luxembourg.

## REFERENCES

- Administration de l'emploi (2002), *Bulletin Luxembourgeois de l'emploi*, No. 5, mai, Luxembourg.
- Centre de Co-ordination des Projets d'Établissement (2002), *L'Orientation et le Tutorat au cycle inférieur dans le cadre des Projets d'Établissement*, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, Luxembourg.
- Eurydice (2002) *L'éducation au Luxembourg*,  
<http://www.eurydice.org/Eurybase/Application/frameset.asp?country=LU&language=FR>
- Lycée Technique d'Esch (2002), *Avanti: Projet pédagogique du Lycée Technique d'Esch*, Esch.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (2002), *Les Chiffres Clés de l'Éducation Nationale. Statistiques et Indicateurs*, Luxembourg.
- OCDE (2000), *De la formation initiale à la vie active: Faciliter les transitions*, Paris.
- OCDE (2001a), *Etudes économiques de l'OCDE : Luxembourg*, Paris.
- OCDE (2001b), *Connaissances et compétences ; Des Atouts pour la vie. Premiers résultats de PISA 2000*, Paris.
- OCDE (2002), *L'OCDE en chiffres*, Paris.
- Prism Research and Consulting (2002), *Orientation professionnelle au Luxembourg des salariés à faible revenu professionnel*, [http://www.gla.ac.uk/wg/lux\\_rep!.htm](http://www.gla.ac.uk/wg/lux_rep!.htm).
- Statec (2001), *Luxembourg en chiffres*, Luxembourg.
- Watts, A. G. (1996), « Socio-political ideologies in guidance », *in* Watts, A.G., Law, B., Killeen, J., Kidd, J.M. and Hawthorn, R. *Rethinking Careers Education and Guidance: Theory, Policy and Practice*, Routledge, London, pp. 351-363..

## **ANNEXE 1: MEMBRES DE LA MISSION**

Professeur Ronald Sultana  
Université de Malte  
Malte

M. Richard Sweet  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Paris, France

## **ANNEXE 2: PROGRAMME DE LA VISITE DANS LE PAYS**

### **Lundi 24 juin**

- 9.30 Rencontre avec M. Jean Zahren, Coordonnateur national et avec des hauts fonctionnaires du ministère de l'Emploi et du Travail et du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports
- 14.30 Rencontre avec des responsables de l'Action locale pour les jeunes et de l'administration de l'emploi

### **Mardi 25 juin**

- 8.30 Rencontre avec les Services de psychologie et d'orientation scolaire (SPOS) du lycée Bonnevoie et du lycée technique du centre.
- 10.30 Rencontre avec Mme Anne Brasseur, Ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et avec M. François Biltgen, Ministre de l'Emploi et du Travail
- 12.30 Déjeuner avec M. Biltgen
- 14.30 Rencontre avec des responsables du Centre de psychologie et d'orientation scolaire

### **Mercredi 26 juin**

- 9.00 Rencontre avec les Chambres des métiers et avec les Chambres de commerce
- 12.00 Déjeuner avec Mme Mariette Scholtus, Directrice de l'administration de l'Emploi, et avec M. Aly Schroeder, Directeur de la Formation professionnelle
- 14.30 Rencontre avec Mme Scholtus et avec M. Schroeder

### **Jeudi 27 juin**

- 9.30 Rencontre avec la direction et les Services de psychologie et d'orientation scolaire des lycées de Diekirch et d'Ettelbruck
- 12.00 Centre national de formation professionnelle continue, Ettelbruck
- 17.00 Rencontre avec des associations dont l'objectif est de réintégrer les individus dans le marché du travail, Mondorf

### **Vendredi 28 juin**

- 9.00 Rencontre avec M. Nic Alff, Directeur du lycée technique d'Esch-sur-Alzette et avec M. Gilles Estgen du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports sur des projets pédagogiques en cours dans le lycée.